

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

C'est le **Mercredi 14 Décembre 2022** à 18h00 Salle Louis Griffon, rue Pierre de Coubertin à Monchecourt que se sont réunis les délégués désignés par la Communauté de communes Cœur d'Ostrevent et la Communauté d'agglomération Douaisis Agglo adhérentes au Syndicat Mixte des Transports du Douaisis.

Il est rappelé qu'une convocation a été régulièrement adressée à chacun des membres désignés par les conseils communautaires.

Nombre total de délégués : 45

Présents : (titulaires et suppléants) 28

Absents : 6

Procuration : 11

Etaient présents (délégués titulaires) : 24

Pour la CCCO : Alain BRUNEEL - Salvatore DE CESARE - Rodrigue LEBLAN - Eric MOREAU - Alain PAKOSZ - Pascal PRUVOST - Jean-Michel SIECZAREK - Alain SROGA - Jessica TANCA.

Pour DOUAISIS AGGLO : Karim BACHIRI - Gilles BARBIEUX - Christophe BLERVACQUE - Christophe CHARLES - Jean-Claude DESMENEZ - Christophe DUMONT - Alain DUPONT - Arnaud GLABIEN - Jean-Luc HALLE - Claude HEGO - Jean-Christophe LECLERCQ - Jean-Michel LEROY - Jamila MEKKI - Claudine PARNETZKI - Arnaud PIESSET.

Etaient présents (délégués suppléants) : 4

Pour la CCCO : Jean-Marc LEFEBVRE suppléant de Romain DAPVRIL.

Pour DOUAISIS AGGLO : Sandrine PONTHEUX suppléante de Thierry FAIDHERBE - Bruno NAULIK suppléant de Damien FRENOY - Véronique PERU suppléante de Robert STRZELECKI.

Etaient présents par procuration : 11

Pour la CCCO : Marc DELECLUSE donne pouvoir à Alain PAKOSZ - Lionel FONTAINE donne pouvoir à Karim BACHIRI - François CRESTA donne pouvoir à Claude HEGO.

Pour DOUAISIS AGGLO : Delphine GUINEZ donne pouvoir à Alain DUPONT - Jacques LECLERCQ donne pouvoir à Gilles BARBIEUX - Yaël CZUPRYNA donne pouvoir à Christophe DUMONT - Jean-Michel SZATNY donne pouvoir à Arnaud PIESSET - Muriel DOUDOK donne pouvoir à Alain BRUNEEL - Lisiane DUBUS donne pouvoir à Jean-Luc HALLE - Maryline LUCAS donne pouvoir à Rodrigue LEBLAN - Philippe ROSZYK donne pouvoir à Bruno NAULIK.

Etaient absents et excusés : 6

Pour la CCCO : Frédéric DELANNOY - Donato MIRAGLIA - Julien QUENNESSON.

Pour DOUAISIS AGGLO : Reine Elise CARLIER - Franck VALEMBOIS- Christine ERADES.

OBJET : ANALYSE MULTICRITERES DES AIRES DE COVOITURAGES EN REFLEXION

Monsieur HALLE précise que le Schéma Directeur du Covoiturage du Nord et du Pas-de-Calais élaboré en 2014 propose une stratégie d'implantation d'aires de covoiturage sur le territoire du Nord et du Pas-de-Calais.

Sur le ressort territorial du SMTD, 8 propositions d'emplacements ont été faites réparties entre aires structurantes et aires complémentaires.

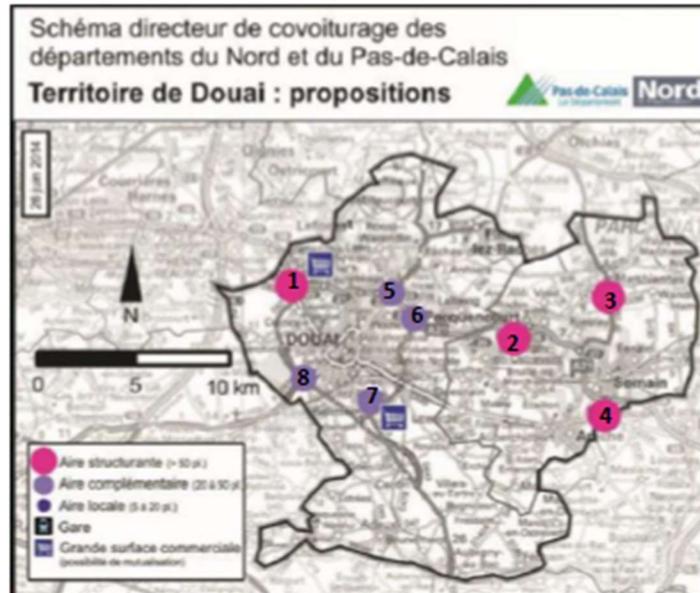


Figure 1 : Schéma Directeur de Covoiturage des départements du Nord et du Pas-de-Calais

- **4 aires structurantes :**
 - 1 - **Au niveau de la jonction D621/A21** (au niveau de la zone de Lauwin Park) ;
 - 2 - **Au niveau de l'A21 de Pecquencourt** (proximité de la station TOTAL et de l'institut d'Anchin) ;
 - 3 - **Au niveau de la RD957** (route de Marchiennes) ;
 - 4 - **Entre Somain et Aniche** (à proximité de l'échangeur n°28 : jonction A21 – secteur de la ZA de la Renaissance, Intermarché...)
- **4 aires complémentaires :**
 - 5 - **Au niveau de l'A21** : échangeur n°23 au niveau de la route de Tournai et du « nouveau » Leroy Merlin ;
 - 6 - **Au niveau de l'A21** : échangeur n°24 au niveau de la D500/D25 (rocade est) à proximité du Golf ;
 - 7 - **Au niveau de la D25/D643** (secteur du CHD/Brico Dépôt/Centre commercial Auchan) ;
 - 8 - **Au niveau de l'échangeur D621** (rocade minière) / **D650** (route d'Arras).

Nous avons donc contacté les différentes communes concernées par ces emplacements afin d'étudier la faisabilité de ces projets.

L'objectif étant de planifier l'aménagement des aires de covoiturage à l'échelle de notre territoire tout en intégrant les aires déjà implantés sur le territoire limitrophe.

Envoyé et reçu en préfecture le 22.12.2022

Publié sur le site le 22.12.2022

Identifiant de télétransmission : 059-255900441-20221214-SMTD_22_12_5_1-DE

Après analyse et réalisation de rencontres avec les communes concernées, 6 emplacements ont été pré-identifiés :

- 1- Aire sur le secteur de Douai Frais-Marais : Echangeur n°23 de l'A21
- 2- Aire sur le secteur de Pecquencourt : Echangeur n°26 de l'A21 – Institut d'Anchin
- 3- Aire sur le secteur de Lallaing : Echangeur n°25 de l'A21
- 4- Aire sur le secteur de Cuincy : Giratoire D643 – D125
- 5- Aire sur le secteur de Waziers : RD 917 (Leroy Merlin)
- 6- Aire sur le secteur de Flers-en-E. : Giratoire de Lauwin Park

La carte ci-dessous présente donc le maillage de ces différentes aires retenues ainsi que l'articulation de celles-ci avec les aires déjà créées ou en projet au sein des territoires voisins. Le but étant d'avoir un maillage cohérent entre les différentes aires présentes sur les différents périmètres territoriaux.

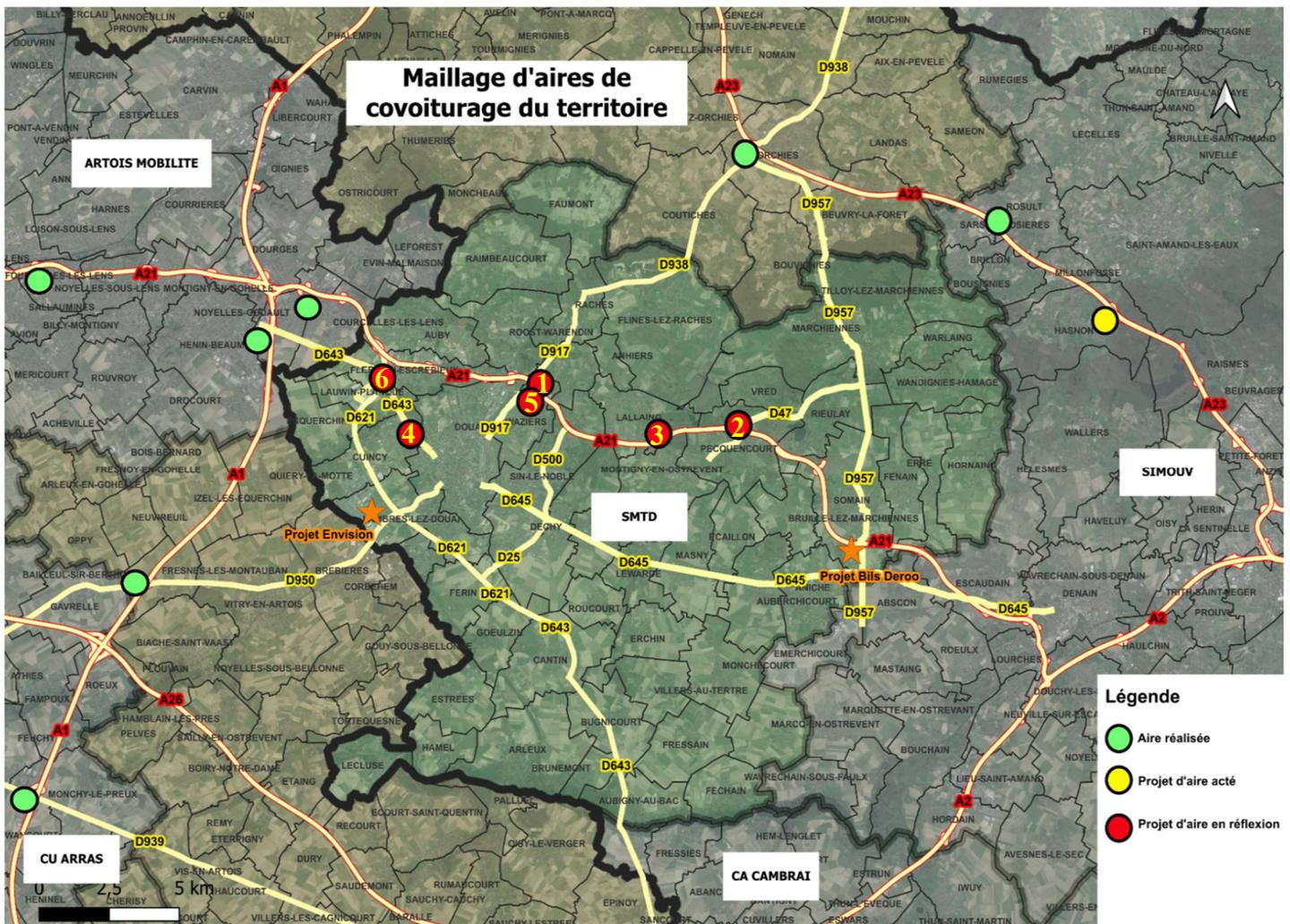


Figure 1 : Carte du maillage territorial des aires de covoiturage

Afin de prioriser la réalisation de ces aires, nous avons réalisé une analyse multicritères présentée ci-dessous :

Envoyé et reçu en préfecture le 22.12.2022

Publié sur le site le 22.12.2022

Identifiant de télétransmission : 059-255900441-20221214-SMTD_22_12_5_1-DE

	N°1 : Aire de Frais-Marais	N°2 : Aire de Pecquencourt	N°3 : Aire de Lallaing	N°4 : Aire de Cuincy	N°5 : Aire de Waziers	N°6 : Aire de Flers
Localisation en rapport avec le SD de covoiturage	Identifiée « Aire complémentaire n°5 »	Identifiée « Aire structurante n°2 »	Non inscrite au SD	Non inscrite au SD	Identifiée « Aire complémentaire n°5 »	Identifiée « Aire structurante n°1 »
Capacité en accord avec le SD de covoiturage	Entre 20 et 50 places	+ de 50 places	+ de 50 places	+ de 50 places	Entre 20 et 50 places	+ de 50 places
Disponibilité du foncier	Foncier privé (Agricole)	Domaine public (Commune)	Foncier racheté par la Commune	Procédure d'expropriation en cours	Terrain privé (Leroy Merlin) mais favorable à l'aménagement d'une aire sur leur parking	En attente de retour de Douaisis Agglo
Facilité d'aménagement	Terrain agricole	Parking existant	Parcelle herbeuse	Parking existant	Parking existant	En attente de retour de Douaisis Agglo
Coût	Travaux conséquents	350 000 €	400 000 €	Peu de travaux	Peu de travaux	Travaux conséquents
Accord avec le PLU des communes	Zone Agri. Protégée	En cours de vérification mais à priori projet compatible avec le PLU		Compatible avec le PLU	Terrain privé existant (Leroy Merlin)	Pas d'informations à ce jour + compatibilité avec le projet THEYS
Potentialités + Accès	Proximité directe de l'A21 (19 000 véh/j en 2035)	Proximité directe de l'A21	Accès à proximité d'une zone résidentielle (7 150 véh/j) en 2035	Aire éloignée de l'échangeur D621/A21 mais fort trafic (21 300 véh/j en 2035) + accès direct à D643 à créer	Proximité directe de l'A21 mais saturation du réseau à terme (24 000 véh/j en 2035)	Proximité directe à l'échangeur D621/A21 et de l'A1 par la D643
Proximité TC	350m de l'arrêt « Transformateur » : Ligne 16	Proximité directe de l'arrêt « Anchin » : Ligne 19	100m de l'arrêt « Bois Duriez » : Ligne 3	300m de l'arrêt « Calvaire » : Ligne 15 et 600m de l'arrêt « 4 chemins » Ligne 2	Proximité directe de l'arrêt « Lespagnol » : Ligne 16	800m de l'arrêt « C.Cial » : Lignes 2 et 5
Proximité aménagements cyclables	OUI (Bandes cyclables)	OUI (Bandes cyclables)	NON	OUI (Piste et Bandes cyclables)	OUI (Piste Cyclable)	OUI (Piste cyclable)

Figure 2 : Analyse multicritères des différentes aires envisagées

L'élaboration de cette analyse a été réalisée suivant différents critères permettant de prioriser l'aménagement de ces aires.

Envoyé et reçu en préfecture le 22.12.2022

Publié sur le site le 22.12.2022

Identifiant de télétransmission : 059-255900441-20221214-SMTD_22_12_5_1-DE

La compatibilité entre la politique du SMTD et le Schéma Directeur Interdépartementale est nécessaire notamment en termes d'emplacement et de capacité requise. **En effet, le respect des critères énoncés dans le schéma offrira la possibilité de demander des subventions notamment au Département du Nord afin d'aider le SMTD au financement de ces aires. De plus, un courrier officiel à destination de la Région afin de les solliciter financièrement est en cours de rédaction.**

Au regard de l'analyse multicritères menée, les aires de Pecquencourt, Waziers et Cuincy semblent les plus pertinentes.

Aire de Pecquencourt :

En effet, inscrite au schéma, elle bénéficie d'un emplacement idéal au niveau du **giratoire de l'Institut d'Anchin et de l'accès à l'A21**. Elle permet donc aux utilisateurs potentiels de se rendre **vers Douai ou Valenciennes via l'A21 également vers Lille via l'A23 au nord (Echangeur d'Orchies)**. De plus, l'aire se trouverait à proximité d'un arrêt de bus de la ligne 19 pour les usagers n'ayant pas de véhicules. Des usages de covoiturage sauvage sont d'ores et déjà identifiés à proximité de cet emplacement.

Par ailleurs, l'emplacement identifié est déjà macadamisé du fait d'être un parking dédié aux poids-lourds ce qui permet une baisse des coûts liés aux travaux.

Aire de Waziers :

Cette aire est également inscrite au Schéma Directeur Interdépartemental **au niveau de l'échangeur n°23 de l'A21**. La parcelle identifiée se situerait au sein même du **parking de Leroy Merlin Waziers**. Son emplacement permet donc de se rendre **à Lens ou Valenciennes via l'A21, à Douai ou Orchies via la route de Tournai et à Lille via la connexion A21/A1 ou l'A23 au nord**.

Une rencontre a donc été organisée le 10 novembre avec l'équipe de direction de Leroy Merlin afin d'étudier la faisabilité de ce projet. L'équipe de direction ne voit pas d'objection à réaliser une aire de covoiturage sur leur parking qui est déjà sujet à du covoiturage sauvage (**environ 10 véhicules identifiés lors de notre rencontre**).

Cet emplacement se trouve également à proximité directe d'arrêts de bus de la ligne 16 ainsi que d'une piste cyclable. De plus, les coûts engendrés par l'aménagement de cette aire se trouveraient fortement réduits du fait du parking déjà existant.

Aire de Cuincy :

Cette aire, non inscrite au Schéma Directeur Interdépartementale, se situerait à Cuincy au niveau **du giratoire entre la D643 et la D125 sur le parking de l'ancienne pizzeria**.

Cet emplacement en cœur urbain permet de rallier assez **rapidement l'A21 vers Lille et Lens ou vers Valenciennes et la D643 vers Cambrai via la D621 (Rocade Minière)**. Environ **21 000 véh/j sont attendus sur l'axe où est située l'aire à horizon 2035**. De plus, un **accès direct à la D643** est en cours de validation avec le Département du Nord ce qui permettrait un accès plus rapide à l'aire pour les usagers.

Concernant la disponibilité du foncier, une procédure d'expropriation est en cours afin de bénéficier du parking existant ce qui permettra des coûts moins onéreux en travaux.

Cet emplacement se situe à environ **300m de l'arrêt « Calvaire » de la Ligne 15 et environ 600m de l'arrêt « 4 chemins » de la Ligne 2 (Future Ligne B)** pour les usagers n'ayant pas de véhicules. Pour les piétons, un chemin piétonnier à créer est prévu afin de permettre aux piétons souhaitant se rendre sur l'aire de traverser le giratoire en sécurité.



Figure 3 : Photo de l'emplacement identifié sur le parking de Leroy Merlin (présence de covoiturage sauvage)

L'aire de Frais-Marais, quant à elle, semble la plus compliquée à mettre en place pour plusieurs raisons dont la raison principale est le blocage du projet suite à l'incompatibilité actuelle entre le projet du SMTD et le PLU de la commune de Douai. Une demande d'intégration du projet au PLU a été faite à la commune en ce sens mais reste sans réponse à ce jour.

Concernant **l'aire de Lallaing**, celle-ci ne fait pas partie des lieux retenus dans le Schéma Directeur Interdépartemental de Covoiturage. Cependant, cet emplacement offre également des avantages. Aujourd'hui **l'aire de Lallaing serait située à proximité immédiate d'un double échangeur autoroutier (A21)**. L'emplacement identifié se situerait sur du foncier appartenant actuellement à Sia Habitat mais qui serait racheté par la commune. Cet emplacement est aujourd'hui une parcelle herbeuse sans réel entretien ce qui nécessiterait des travaux plus conséquents et représenterait donc un coût plus élevé.

L'aire de Flers (Giratoire de Lauwin Park) est également inscrite au Schéma Directeur et offre de nombreuses possibilités notamment **vers l'A21 et l'A1 au Nord (Lille, Lens) et vers l'Arleusis et Cambrai au sud via la Rocade Ouest (D621) et la D643**. Nous sommes aujourd'hui confrontés à un projet de station multicarburant sur ce secteur. Nous avons donc contacté Douaisis Agglo afin de voir avec eux la compatibilité entre les deux projets et sommes dans l'attente de leur retour.

- **Il est à noter que l'aménagement de cette aire participerait à la création d'un pôle multimodale sur le secteur du Carrefour Flers avec l'aménagement d'un P+R, l'arrivée de la ligne B du BHNS et le terminus de la ligne 5.**

Concernant les estimations financières, l'aménagement des aires de Pecquencourt et Lallaing est évalué à une fourchette entre **350 000 et 400 000€**. Le coût d'aménagement des autres aires envisagées n'est pas connu à ce jour mais sera calculé ultérieurement suivant l'avancée des différents projets.

Pour finir, **les aires supérieures à 50 places ne devront pas excéder 79 places**. En effet, d'après la nouvelle législation, **les parkings extérieurs supérieurs à 80 places devront être obligatoirement équipés de panneaux photovoltaïques** ce qui engendre des travaux et donc des coûts supplémentaires.

Avis favorable du Bureau Syndical lors de la séance en date du 30 Novembre 2022.

Il est demandé aux membres du Comité Syndical de bien vouloir valider l'analyse multicritères des aires de covoiturage en réflexion.

Monsieur le Président met au vote.

Le Comité après avoir délibéré

Nombre d'inscrits : 45

Nombre de votants : 39

Suffrage exprimé : 39

Pour : 39

Contre : 0

Abstention : 0

VALIDE l'analyse multicritères des aires de covoiturage.

Fait et délibéré en séance

Le Président,

Claude HEGO

Le Secrétaire de séance,

Arnaud GLABIEN